

Procès-verbal
Conseil d'établissement
7 septembre 2022

Présences

Mme Marylène Bourget, directrice de l'École du Ruisseau, Sainte-Marie
Mme Lyse St-Pierre, directrice adjointe de l'École du Ruisseau, Sainte-Marie
M. Vincent Ménard, président du conseil d'établissement et parent d'un élève de l'École du Ruisseau
Mme Annick Aubin, parent d'un élève de l'École du Ruisseau
M. Charles Martel, parent d'un élève de l'École Sainte-Marie
Mme Maggie Boissonneault, parent d'un élève de l'École du Ruisseau
Mme Julie Gervais, parent d'un élève de l'École Sainte-Marie
M. Mirghane Mirghane, parent d'un élève de l'École Sainte-Marie
Mme Élodie Parent, enseignante à l'École Sainte-Marie
Mme Jessica Pouliot, enseignante à l'École du Ruisseau
Mme Vicky Aubé, orthopédagogue à l'École Sainte-Marie
Mme Mélanie Demers, responsable du service de garde de l'École du Ruisseau, Sainte-Marie
Mme Dominique Demers, technicienne en éducation spécialisée à l'École Sainte-Marie

1. Préliminaires

1.1. Ouverture de la rencontre

M. Ménard s'adresse aux membres du conseil d'établissement.

1.2. Présence et vérification du quorum

Après vérification, le quorum est atteint.

1.3. Élection d'un (e) président (e)

M. Ménard est élu à l'unanimité à titre de président du conseil d'établissement.

1.4. Élection d'un (e) vice-président (e)

M. Martel est élu à l'unanimité à titre de vice-président du conseil d'établissement.

1.5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

On procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Gervais et appuyé par Mme Boissonneault d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

2.5 Modification des tarifs SDG (approbation)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.6. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 juin 2022

Lecture du procès-verbal du 6 juin 2022 est faite par un membre du conseil.

Au point 1.4, on aurait dû lire la date du 27 avril 2022.

Au point 4.2, on devrait lire sur la rue des Chanterelles plutôt que sur la rue Louis-Brulôt.

Il est proposé par Mme Gervais et appuyé par Mme Demers d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2022 avec les corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.7. Suivi au procès-verbal

Mme Bourget annonce les dates de photo scolaire soit le 4 octobre pour Sainte-Marie et le 6 octobre pour du Ruisseau.

Monsieur Ménard appellera dans la semaine du 12 septembre 2022 pour s'assurer que le tout est conforme avec la compagnie de photographie.

1.8. Intervention du public

Aucun suivi

2. Consultations – Décisions

2.1. Dates des rencontres du CÉ 2022-2023 (approbation)

Les dates des rencontres du conseil d'établissement 2022-2023 sont présentées aux membres.

Il est proposé par Mme Gervais et appuyé par M. Mirghane d'adopter les dates de rencontre comme présenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2. Sorties éducatives (approbation)

Le personnel enseignant des deux milieux souhaite avoir l'autorisation de faire des sorties extérieures avec les élèves dans un rayon de 3 kilomètres de leur bâtiment respectif.

Il est proposé par M. Ménard et appuyé par Mme Aubin d'accorder l'autorisation de sortie comme demandé par le personnel enseignant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3. Projet #15023 À l'école, on bouge au cube ! (Approbation)

Mme St-Pierre présente au comité le projet À l'école, on bouge au cube ! L'école du Ruisseau, Sainte-Marie a obtenu un montant de 21 000 \$ pour l'année 2022-2023. Cette somme pourra servir à des activités parascolaires, des récréations animées, de l'achat de matériel pour les cours d'école ou pour la planification d'une journée d'activité en plein air pour chacun des établissements.

Il est proposé par Mme Parent et appuyé par Mme Gervais d'appuyer le projet #152023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4. Acte d'établissement (modification)

Mme Bourget présente les modifications à l'acte d'établissement.

Il est proposé par Mme Aubin et appuyé par Mme Demers d'adopter les modifications faites à l'acte d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5. Modification des tarifs du service de garde

On propose un changement de tarif à l'École Sainte-Marie le matin et le midi étant donné la plage horaire. Le tarif régulier pour une journée demeure à 8,95 \$, par contre, en ce qui concerne la semaine de relâche, le montant de 18,60 \$ est à valider.

Il est proposé par M. Martel et appuyé par M. Mirghane d'adopter la modification de tarifs au service de garde de l'École Sainte-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Informations

3.1. Déclaration d'intérêts

On informe les membres du conseil qu'ils sont tenus de déclarer officiellement un conflit d'intérêts si tel est le cas.

4. Rapports

4.1. Rapport et correspondance du président

M. Ménard remercie les membres pour leur implication.

4.2. Rapport de la direction

Mme Bourget discute de la pénurie de personnel. Le personnel enseignant est complet.

Mme St-Pierre rappelle que les brigadiers scolaires reprennent du service en date du 7 septembre 2022.

4.3. Rapport du service de garde

Mme Demers traite également du sujet de la pénurie de personnel. Une restructuration aura lieu dans la semaine du 19 septembre.

4.4. Rapport du personnel enseignant et des professionnels

Mme Élodie Parent parle du spectacle Bleu Magik qui a eu lieu dans le cadre des festivités de la rentrée. Mme Vicky Aubé résume le projet d'orthopédagogie vécu par les deux classes de cinquième année de l'École Sainte-Marie

4.5. Rapport du représentant au Comité de parents

Aucun suivi

5. Autres points

5.1. Question du public

Aucune

5.2. Date de la prochaine réunion

La prochaine rencontre du conseil d'établissement se tiendra le 19 octobre 2022 à l'École Sainte-Marie.

6. Levée de l'assemblée

La levée de la séance est proposée par Mme Demers et appuyée par Mme Aubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 56.